



Administration de l'enregistrement et des domaines - Examens de fin de stage en 2017.

L'administration de l'enregistrement et des domaines organisera au cours de l'année 2017 les examens ci-après:

Novembre 2017

- un examen de fin de stage dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif de l'attaché,
- un examen de fin de stage dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif du rédacteur.





Administration de la gestion de l'eau - Nomination.

Par arrêté ministériel du 16 février 2017, Monsieur Luca ROSATI a été nommé chargé technique au grade 7 à l'Administration de la gestion de l'eau avec effet au 1^{er} mars 2017.





Administration de la gestion de l'eau - Nomination.

Par arrêté ministériel du 16 février 2017, Madame Christine BARTHELEMY a été nommée chargée d'études au grade 12 avec effet au 1^{er} avril 2017.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Prolongation.

Par arrêté ministériel du 9 février 2017, un agrément est accordé à partir du 17 janvier 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 16 janvier 2022, à Madame Sandra Marinha MARTINS FREITAS, domiciliée à 55, Grand-Rue, L-3394 Roeser, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse : 55, Grand-Rue, L-3394 Roeser.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace à partir du 17 janvier 2017 l'arrêté ministériel du 2 janvier 2015.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/938-3/2017.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Prolongation.

Par arrêté ministériel du 8 février 2017, un agrément est accordé à partir du 24 mars 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 23 mars 2022, à Madame Dulce Maria GOMES LOPES, domiciliée à 8, Grand-rue, L-3650 Kayl, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse: 8, Grand-rue, L-3650 Kayl.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace à partir du 24 mars 2017 l'arrêté ministériel du 27 février 2012.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/558-3/2017.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Prolongation.

Par arrêté ministériel du 9 février 2017, un agrément est accordé à partir du 17 mars 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 16 mars 2022, à Madame Susana Maria BATISTA MARTINS, domiciliée à 7-D, rue du Château, L-6313 Beaufort, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse : 7-D, rue du Château, L-6313 Beaufort.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace à partir du 17 mars 2017 l'arrêté ministériel du 10 février 2012.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/547-3/2017.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Prolongation.

Par arrêté ministériel du 8 février 2017, un agrément est accordé à partir du 4 février 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 3 février 2022, à Madame Ana Margarida LOPES FIGUEIREDO, domiciliée à 14, rue des Remparts, L-6777 Grevenmacher, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse : 14, rue des Remparts, L-6777 Grevenmacher.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 4 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace à partir du 4 février 2017 l'arrêté ministériel du 4 février 2015.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/1090-2/2017.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Agrément.

Par arrêté ministériel du 7 février 2017, un agrément est accordé à partir du 7 février 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 6 février 2022, à Madame Tanja NOËL, domiciliée à 46, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse: 46, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel est valable à partir du 7 février 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/1204/2017.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Annulation.

Par arrêté ministériel du 6 février 2017 un agrément enregistré sous le numéro AP/1092/2015 et ayant été attribué pour une durée limitée jusqu'au 22 février 2017 à Monsieur Pedro Benvindo DOS SANTOS DA CRUZ, domicilié à 1, Am Dahl, L-9759 Knaphoscheid, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale à l'adresse, 1, Am Dahl, L-9759 Knaphoscheid, est arrivé à son échéance en date du 22 février 2017, vu l'expiration de l'agrément de Monsieur Pedro Benvindo DOS SANTOS DA CRUZ.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Annulation.

Par arrêté ministériel du 7 février 2017 un agrément enregistré sous le numéro AP/1045-2/2016 et ayant été attribué pour une durée limitée jusqu'au 19 juin 2018 à Madame Iolanda Diana BARCIELA DA GUIA, domiciliée à 72, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale à l'adresse, 72, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, est arrivé à son échéance en date du 7 février 2017, vu la décision de Madame Iolanda Diana BARCIELA DA GUIA de ne plus exercer l'activité d'assistance parentale.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Déménagement.

Par arrêté ministériel du 10 février 2017 un agrément enregistré sous le numéro AP/498-3/2012 et ayant été attribué pour une durée limitée jusqu'au 22 septembre 2017 à Madame Filipa Andreia MARQUES DOS REIS-DE ALMEIDA RODRIGUES, domiciliée à 2-B, route de Mertzig, L-9173 Michelbuch, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale à 2-B, route de Mertzig, L-9173 Michelbuch, est arrivé à son échéance en date du 10 février 2017, vu le déménagement de Madame Filipa Andreia MARQUES DOS REIS-DE ALMEIDA RODRIGUES.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Déménagement.

Par arrêté ministériel du 10 février 2017 un agrément enregistré sous le numéro AP/863-3/2014 et ayant été attribué pour une durée limitée jusqu'au 2 septembre 2019 à Madame Celina MOURIS RAMADA-TEIXEIRA NOGUEIRA, domiciliée à 9, rue de la Gare, L-9707 Clervaux, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale à 9, rue de la Gare, L-9707 Clervaux, est arrivé à son échéance en date du 10 février 2017, vu le déménagement de Madame Celina MOURIS RAMADA-TEIXEIRA NOGUEIRA.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Prolongation.

Par arrêté ministériel du 9 février 2017, un agrément est accordé à partir du 9 février 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 8 février 2022, à Madame Susana Patricia LOPES DIAS, domiciliée à 9, rue Homecht, L-7724 Colmar-Berg, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse: 9, rue Homecht, L-7724 Colmar-Berg.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace à partir du 9 février 2017 l'arrêté ministériel du 28 janvier 2015.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/1089-2/2017.



JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MÉMORIAL B

N° 721 du 23 février 2017

Santé - Pharmacien.

Par arrêté ministériel du 20 février 2017, Madame Stéphanie DAUL, née le 25 mai 1987, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.





Règlement communal - Bettendorf.

Modification du tarif d'enlèvement des déchets encombrants et du prix de vente des sacs plastiques SIDEC.

En séance du 19 octobre 2016 le conseil communal de Bettendorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le tarif d'enlèvement des déchets encombrants et le prix de vente des sacs plastiques SIDEC.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 décembre 2016 et publiée en due forme.





Règlement communal - Beckerich.

Fixation d'une redevance pour l'utilisation du tracteur industriel dans les forêts domaniales.

En séance du 28 décembre 2016 le conseil communal de Beckerich a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé une redevance pour l'utilisation du tracteur industriel dans les forêts domaniales.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 27 janvier 2017 et publiée en due forme.





Règlement communal - Echternach.

Introduction d'un règlement-taxe sur la location du débit de boissons.

En séance du 29 août 2016 le conseil communal d'Echternach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe sur la location du débit de boissons.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 27 février 2017 et publiée en due forme.

